EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE SPECIALISE

Contre-indications absolues :

- Chirurgie intra oculaire et réfractaire
- Amblyopie acuité inférieure à 3/10 avec correction ou 6/10 ODG
- Myopie supérieure à 3,5 dioptries

1/ Acuité visuelle (notée en toutes lettres et sans surcharges en dixième avec éventuelle formule de correction

	Sans correction	**Formule de correction**	**Avec correction**
OD			
OG			

2/ Champ visuel.....
3/ Tonus oculaire.....
4/ Motilité oculaire.....
5/ Vision binoculaire.....
6/ Milieux transparents.....
7/ Fond d'œil (examen aux 3 miroirs)
8/ Anomalie d'ordre pathologique.....

Décisions du·de la spécialiste en ophtalmologie :

Je soussigné·e Docteur , spécialiste en ophtalmologie

certifie avoir examiné M./Mme.....

né(e) le

et ne pas avoir constaté de signes ophtalmologiques apparents contre indiquant la pratique du kickboxing, du muaythai, du pancrace et de leurs disciplines associées en combat (pratique en compétition avec KO autorisé).

Fait àLe

Signature et cachet du médecin